

Environnement

Une porcherie bretonne condamnée pour la pollution d'une rivière

AFP · Publié le 29/06/2023 à 17:20 · Mise à jour à 16:14 · 2 minutes de lecture

La porcherie bretonne Kerjean, la plus grande de France, a été condamnée jeudi à Brest à 200 000 euros d'amende, dont 100 000 avec sursis, pour un déversement de lisier dans une rivière du Finistère, qui avait provoqué une mortalité massive de poissons en 2021.

Le tribunal correctionnel de Brest a aussi prononcé contre la société Kerjean une interdiction de percevoir des aides publiques pendant un an. Le ministère public avait requis, lors de l'audience du 4 mai, 300 000 euros d'amende, dont 150 000 avec sursis, à l'encontre de l'entreprise dont la porcherie incriminée compte 20 975 porcs.

Benoît Tanguy, dirigeant de l'exploitation, a lui été condamné à une amende de 20 000 euros, dont 10 000 avec sursis, soit la peine requise par le parquet.

« C'est totalement disproportionné », a réagi Me Marie-Thérèse Miossec, avocate de la porcherie, qui envisageait de faire appel. « La pollution est très restreinte, et il s'agit du premier incident. En 2022, Nestlé pour une pollution sur 4,5 km avec six tonnes de poissons n'a été condamnée qu'à 40 000 euros, donc c'est inexplicable et il faudrait qu'il y ait une cohérence », a-t-elle dit.